

N° Réf : 320/2016 – Service Qualité des Eaux NPDC - Sous-
Direction Santé Environnementale-Direction de la Sécurité
Sanitaire et de la Santé Environnementale

Monsieur Alain DUBREUCQ
Maire
Hôtel de Ville
62114 SAINS-EN-GOHELLE

Référent : Eric BEMBEN
Dossier suivi par : Sylvain POTTE
Technicien
Téléphone : 03.21.60.30.92.
Télécopie : 03.21.60.31.45
sylvain.potte@ars.sante.fr

Lille le, - 1 MARS 2017

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 30 novembre 2016, concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de votre commune, les services de l'Agence Régionale de Santé ont l'honneur de vous faire connaître que ce dossier a retenu toute l'attention nécessaire.

L'ambition de maintien de l'attractivité du centre bourg et de commerces de proximité entre en contradiction avec le développement d'une zone d'activité excentrée, cette dernière ayant couramment pour vocation l'accueil d'une surface commerciale concurrentielle.

Le territoire de la commune n'est concerné par aucun périmètre de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine.

La commune de Sains-en-Gohelle est alimentée par les captages de Beuvry-Rivage et non par le SMAEL comme indiqué dans l'annexe sanitaire du projet de PLU. Ces captages sont réglementés par un arrêté préfectoral d'abandon de procédure de protection de captages et mise en place de mesures conservatoires en date du 16 mai 2011, compte tenu de la vulnérabilité de la ressource et de sa qualité.

L'eau desservie par ces forages présente ponctuellement des dépassements de la limite de qualité en eau distribuée pour le paramètre tétrachoroéthylène (cf. ci-joint le bilan de qualité pour l'année 2015). La collectivité devra à terme être alimentée par une nouvelle ressource respectant les limites de qualité en eau distribuée.

Le projet prévoit une augmentation de population de l'ordre de 507 habitants pour 2025. Les besoins supplémentaires annuels en eau destinée à la consommation humaine sont estimés à 49 200 m³. Afin de limiter les prélèvements d'eau, le projet propose plusieurs pistes :

- utilisation des eaux pluviales pour certains usages en remplacement de l'eau du réseau ;
- augmentation du rendement des réseaux qui sont actuellement de 82 % ;
- mise en place de dispositifs au niveau des habitations afin de limiter les gaspillages d'eau (mousseurs et autres dispositifs).

Les besoins en eau de la collectivité devront être en adéquation avec les capacités de la ou des nouvelles ressources qui devront alimenter la commune.

Par conséquent, après étude des différentes pièces du dossier présenté, les services de l'ARS émettent un avis favorable sous réserve de modifier l'annexe sanitaire au niveau de sa partie « alimentation en eau potable ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma vive considération.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
La Directrice de la Sécurité Sanitaire et de la
Santé Environnementale

Dr Carole BERTHELOT

Unité de distribution : SAINS EN GOHELLE

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais - Picardie, en application du code de la santé publique. Lire le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

COMMUNAUPOLE LENS-LIEVIN

Exploitant

VEOLIA EAU CENTRE ARTOIS

RESSOURCES EN EAU

Vous êtes alimentés par 3 captages

- ◆ F02BIS BEUVRY
- ◆ FO3 BEUVRY
- ◆ FO4 BEUVRY

PRODUCTION D'EAU

Vous êtes alimentés par 1 station

- ◆ PRODUCTION BEUVRY

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 25 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

FLUOR

4 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

DURETÉ

12 valeurs mesurées : mini. : 38,7 °F - maxi. : 44,0 °F - moyenne : 41,2 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

L'eau de votre réseau est très dure.

NITRATES

23 valeurs mesurées : mini. : 33,7 mg/L - maxi. : 40,5 mg/L - moyenne : 36,6 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

PESTICIDES

4 valeurs mesurées : maxi. : 0,00 µg/l
Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l

Eau conforme. Aucun pesticide n'a été détecté dans votre réseau.

TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE

52 valeurs mesurées : mini. : 4,5 µg/l - maxi. : 24,0 µg/l
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Des dépassements ponctuels de la limite de qualité ont été mesurés. Des mesures doivent être mises en œuvre pour rétablir une qualité d'eau satisfaisante.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances toxiques, les pesticides et les substances indésirables à l'exception du tétrachloroéthylène. Compte tenu de l'historique et du caractère très fluctuant des résultats, un suivi renforcé a été mis en place pour vérifier l'évolution de ce paramètre. Des mesures doivent être mises en œuvre pour rétablir une qualité d'eau satisfaisante. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle ne respecte pas les recommandations en vigueur : sa consommation est déconseillée pour les nourrissons de moins de 6 mois, conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.

Le contrôle sanitaire de l'eau

Le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine est effectué par la sous-direction santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé. Dans le Nord - Pas-de-Calais, les prélèvements et analyses ont été délégués depuis 2013 au laboratoire CARSO, agréé par le ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont faits à la ressource, en production (en sortie de station de traitement/production) et sur le réseau de distribution. Un réseau, ou unité de distribution, peut regrouper une ou plusieurs communes.

Le nombre d'analyses dépend du nombre d'habitants desservis et de la ressource (souterraine ou superficielle). Les résultats sont comparés aux valeurs fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux [...].

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont transmis au responsable du réseau pour action et au maire pour information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...).

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg/l (milligrammes par litre). Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates ne doit pas dépasser 50 mg/l afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Etant donné que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi, il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque des canalisations en plomb sont présentes dans l'habitation.

Les ions perchlorates sont recherchés depuis peu dans l'eau. Leur effet potentiel sur la santé est une perturbation du fonctionnement de la thyroïde. En l'absence de limite ou de référence de qualité réglementaire pour ce composé au plan national, l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 recommande de ne pas consommer l'eau au-delà de 4 µg/L (microgrammes par litre) pour les nourrissons de moins de 6 mois et à partir de 15 µg/L pour les femmes enceintes ou qui allaitent. Pour plus de renseignements, le site internet de l'ARS est régulièrement mis à jour et peut être consulté.

Le tétrachloroéthylène est un solvant chloré provenant des activités humaines (nettoyage des vêtements, industrie textile, dégraissage des métaux, diluant, ...) peu soluble, avec une tendance forte à l'évaporation.

La voie d'exposition majeure est donc l'inhalation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau (ses coordonnées figurent sur une facture) et, éventuellement, à la sous-direction santé environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau chaude favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert et propre sans dépasser plus de 48 heures.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : signalez-le à votre distributeur.

Ce document destiné aux abonnés du service de distribution d'eau peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.